



Réf. Farde e-Assemblées : 2586333

N° OJ : 54

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Contrat École De Mot-Couvreur - Appel à projets "Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux Grains" & "Chantier ouvert : mobiliers itinérants".- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat École du 16 mai 2019 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat École ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 7 décembre 2021 informant la Ville de Bruxelles de la sélection de la candidature « De Mot-Couvreur » pour la 3e série de Contrats Écoles (2022-2026).

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 approuvant le programme du Contrat École De Mot-Couvreur et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 2.250.000,00 EUR au titre de projets d'investissement et d'actions ;

Considérant que l'action « Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux grains » propose un projet d'occupation et de préfiguration temporaire de l'espace public, et ce, dans l'attente du réaménagement définitif de la place et que, fort des enseignements du processus participatif initié par la Ville de Bruxelles fin 2021, cette mission permettra de tester des usages, de consulter et d'impliquer les partenaires et les utilisateurs quotidiens (résidents, écoliers, visiteurs, commerçants...) pour accompagner au mieux les changements qui s'opéreront dans le quartier et préparer la transformation de la place.

Considérant que l'action « Chantier ouvert: mobiliers itinérants » vise à concevoir et à réaliser, avec la participation des élèves et des riverains, du mobilier urbain itinérant afin de commencer à opérer collectivement la transformation des espaces extérieurs dans et hors des murs de l'école et que le mobilier, qui assurera plusieurs fonctions (assises, bacs de plantation, tables et éléments ludiques...) permettra de tester/activer plusieurs localisations aux alentours de l'école (dont la place du Nouveau Marché aux Grains et le site Rempart des Moines);

Considérant que les deux actions seront menées jusqu'à la fin de l'année 2026 par le(s) lauréat(s) d'un seul et même appel à projets dont le budget s'élève, dans le programme du Contrat École De Mot-Couvreur, à 105.000,00 EUR (pour l'opération de préfiguration et d'activation) et 75.000,00 EUR (pour la conception et la réalisation de mobilier itinérant) ;

Considérant que préalablement au lancement de l'appel à projets, il y a lieu d'en approuver le règlement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTÉ :

Article unique : Le règlement de l'appel à projets « Préfiguration et activation de la place du Nouveau Marché aux grains » et « Chantier ouvert: mobiliers itinérants » organisé dans le cadre du Contrat École De Mot-Couvreur, est adopté.

Annexes :

[Formulaire de candidature \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Fiche-projet \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)